Améliorer la sécurité routière grâce à des aménagements provisoires

Des phases de test vont avoir lieu dans plusieurs villages

Durant quelques mois, des aménagements temporaires vont être mis en place dans la commune de Manhay. Ces phases de test sont destinées à améliorer la sécurité routière dans les différents villages. Les premier village concerné est Oster.

Durant les prochains mois, des aménagements temporaires pour améliorer la sécurité routière vont être mis en place dans différents villages de la commune de Manhay. Des lacunes en matière de sécurité routière ont en effet été constatées à plusieurs endroits dans la commune. Décision a donc été prise de mettre en place temporairement des dispositifs de type îlots, sens unique ou barrières pour améliorer celle-ci. « *C'est la police qui a préconisé de mettre ces aménagements en place* », explique le bourgmestre Robert Wuidar. Ceux-ci, réalisés avec des plots rouges et blancs, seront déployés pour une durée de 3 mois. A l'issue de cette période, une évaluation de la situation sera réalisée afin de déterminer si le dispositif peut être conservé et faire l'objet d'un aménagement définitif ou non. « *Suivant les résultats qui découleront des phases de test et s'il y a ou non des contestations de la part des riverains, on décidera alors de mettre en œuvre définitivement ces aménagements ou de ne pas les réaliser* », précise le bourgmestre.

Les phases de test débuteront le premier lundi suivant le 15 du mois. La première a débuté à la mi-janvier dans le village d'Oster. La rue de l'Ancienne Laiterie a été fermée au niveau de la jonction avec la rue Fontaine des Chevaux. Un îlot a été aménagé à l'aide de barrières rouges et blanches. A proximité de l'école, des obstacles ont été mis en place afin de sécuriser le passage pour piétons.

A HARRE ET À ODEIGNE AUSSI

Le 20 février, la seconde phase de test sera déployée à Harre, où le carrefour entre la rue du Châtaignier et la rue Caton sera aménagé. Des barrières y seront installées pour créer un effet de porte. Un autre carrefour, celui entre le Chemin du Chalet, la Grand-Rue et la Route de Châmont entre Grandmenil et Lafosse, sera lui aussi aménagé.

Un îlot artificiel sera créé entre la rue de La Fange et le Chemin des Tailles à La Fange.

La troisième phase débutera aux alentours du 20 mars. Un rétrécissement de la Rue de l'Auneu et de la Rue de la Madone à Odeigne sera installé pour laisser un passage de 4 mètres pour la circulation. Le carrefour sera aménagé à l'aide de barrières rouges et blanches. Un rétrécissement similaire de la Rue de la Jonction sera opéré.

Les riverains sont invités à donner leur avis et à partager leurs réactions sur les dispositifs mis en place lors de ces phases de test afin de pouvoir évaluer l'efficacité de ces aménagements temporaires.

M. M.

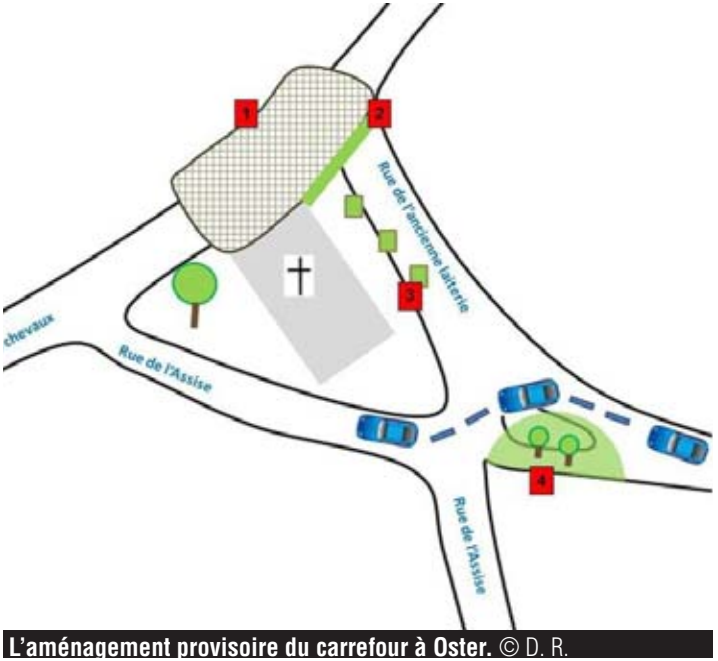

L'aménagement provisoire du carrefour à Oster. © D. R.

à noter Les réactions peuvent être adressées au conseiller en mobilité de la commune de Manhay: nicolas.leonard@manhay.org.